

Plan Local d'Urbanisme P.L.U.

2

Projet
d'Aménagement
et de
Développement
Durables

Département de la Loire

Commune de
LA BENISSON DIEU

PLAN LOCAL D'URBANISME

- Plan d'Occupation des Sols approuvé le 02 Octobre 1986, révisé le 18 Décembre 2001 puis modifié le 10 Juillet 2007
- Mise en révision du Plan d'Occupation des Sols et élaboration du Plan Local d'Urbanisme par délibération du Conseil Municipal le 19 Décembre 2011
- Arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme par délibération du Conseil Municipal le 27 Janvier 2015
- Approbation du Plan Local d'urbanisme par délibération du Conseil Municipal le 24 Janvier 2017
- *Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal du 24 Janvier 2017*

REVISIONS ET MODIFICATIONS



34, Rue Georges Plasse
42300 ROANNE
Tel. : 04 77 67 83 06
E-mail : urbanisme@realites-be.fr

PREAMBULE

Pour répondre aux enjeux de son territoire, le Conseil Municipal de La Bénisson-Dieu a décidé de réviser son Plan d'Occupation des Sols et de le transformer en Plan Local d'Urbanisme par délibération du 19 Décembre 2011.

Le PLU est l'expression du projet urbain de la commune et constitue le code de cohérence des diverses actions d'aménagement. A ce titre, il comporte un document spécifique à caractère prescriptif qui vient en appui du règlement et des plans de zonage : le **Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)**.

Le code de l'urbanisme, précise à son article L151-5 (exL123.1.3) que le projet d'aménagement et de développement durables « définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques. Il arrête les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune. » Il a ainsi pour objet de présenter la réflexion communale quant à l'avenir de son territoire sur le moyen terme (à 10 ans environ). « Il fixe également des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain ».

Le projet d'aménagement et de développement durables a pour fonction de présenter le projet communal pour les années à venir. C'est un document simple et accessible à tous les citoyens. Il est élaboré à partir du diagnostic territorial (démographie, habitat, activités, déplacements, services et équipements publics et contraintes des documents supérieurs), et d'une analyse paysagère et environnementale permettant de faire ressortir les enjeux du territoire et d'identifier les orientations du projet communal sur lequel la municipalité souhaite s'engager.

Le PADD recherchera, dans le respect des articles L101-1 et 101-2 (ex L110 et L121.1) du code de l'urbanisme :

- Un développement urbain maîtrisé en trouvant un équilibre entre renouvellement urbain et extension dans un souci de gestion économe du sol ;
- La mixité sociale et la mixité des fonctions permettant de répondre à la diversité des besoins et des ressources de la population ;
- La préservation et la mise en valeur du patrimoine bâti et naturel ;
- la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques ;
- La réduction des émissions de gaz à effet de serre et la maîtrise de la consommation énergétique notamment par la limitation des déplacements motorisés et la recherche d'une certaine densité.

Le PADD sera défini en compatibilité avec les orientations du SCOT du Bassin de vie du Sornin.

Ce projet communal s'est construit en ayant à l'esprit la thématique du « **développement durable** ».

« *Le développement durable est un développement qui répond aux besoins des générations actuelles, sans compromettre ceux des générations futures* ». Commission Bruntland - 1987.

« *Par le passé, nous avons envisagé notre développement avec cette croyance aujourd'hui dangereuse qui était celle d'un optimisme peut-être déraisonnable, espérant que l'on pouvait sans fin pousser notre croissance économique sans avoir à regarder la nature des ressources et les effets sur l'environnement, et en particulier les effets en termes de pollution, de nuisances et de déséquilibre* ». Marie-Noëlle Lienemann

LES THEMATIQUES DU PADD

Les orientations retenues :

Axe 1 – Préserver le caractère rural du territoire et son architecture traditionnelle

Axe 2 – Rééquilibrer le développement autour du bourg, de part et d'autre de la Teyssonne

Axe 3 – Mettre en valeur le cœur du bourg autour de l'Abbaye et affirmer la vocation touristique de la commune

AXE 1 : PRESERVER LE CARACTERE RURAL DU TERRITOIRE ET SON ARCHITECTURE TRADITIONNELLE

PRESERVER LES RESSOURCES NATURELLES DU TERRITOIRE

Préserver les boisements, éléments identitaires du territoire communal, comme réservoirs de biodiversité

Le cadre naturel de la Bénisson-Dieu participe fortement à son identité communale, et à la définition de son cadre de vie. La commune possède ainsi des richesses écologiques, qui se traduisent notamment au sein d'un périmètre de protection, la ZNIEFF du massif forestier de L'Espinasse.

Afin de mettre en valeur ces ressources, la commune souhaite :

- Préserver les 2 principaux massifs forestiers : le Bois Culé et le Bois de l'Abbaye
- Prendre en compte et préserver la ZNIEFF présente sur le territoire.
- Préserver les petits boisements, notamment à proximité des cours d'eau, et des ripisylves
- Préserver une diversité des essences boisées

Protéger les continuités écologiques terrestres au travers des autres boisements

L'objectif de préserver des continuités écologiques, par la préservation d'espaces naturels, permettant notamment le passage de la faune, en préservant les principales haies bocagères constitutives de la sous-trame boisée et plus particulièrement :

- Le secteur bocager présent en partie Nord du territoire
- Les liaisons bocagères entre les 2 massifs boisés

Préserver les corridors aquatiques que représentent la Teyssonne et les principaux cours d'eau

L'ensemble du réseau hydrographique représente une trame bleue ayant des fonctions biologiques et écologiques à préserver.

La Teyssonne, plus particulièrement, joue un rôle essentiel dans la définition de cette trame bleue. Le projet communal veillera à la préservation et à la remise en bon état de ses abords.

Il s'agit également de préserver la qualité des cours d'eau et d'assurer l'adéquation entre développement et capacité d'assainissement.

Conserver les principaux points de vue sur les vallées alentours et sur l'Abbaye, point d'appel visuel

Le contexte topographique de la commune forme des vallées plus ou moins profondes, qui permettent des vues intéressantes, notamment depuis les voies principales.

PRENDRE EN COMPTE LES RISQUES ET LES NUISANCES DU TERRITOIRE

La commune est concernée par plusieurs risques, identifiés sur le territoire.

Dans le cadre de son projet d'aménagement, elle tiendra compte de ces risques :

- Du risque de retrait gonflement d'argiles
- Du risque de glissement/effondrement de terrains, sur le périmètre de l'ancienne tuilerie, grâce au périmètre d'exposition au risque défini par le BRGM. Ce secteur sera inconstructible pour limiter au maximum l'aggravation du risque (sauf pour permettre l'atténuation/la gestion du risque).
- Du risque d'inondation de la Teyssonne, le projet veillera à encadrer et limiter le développement sur les secteurs concernés.
- De la présence de 2 Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

PRESERVER LE CARACTERE AGRICOLE DU TERRITOIRE

Permettre le développement des exploitations agricoles, tout en conciliant ce développement avec la préservation des ressources identifiées

La commune compte encore quelques exploitations agricoles sur son territoire et la majorité du territoire accueille des surfaces agricoles. L'objectif de la commune est d'encourager le développement des exploitations. Le projet communal vise à limiter le mitage progressif de l'espace rural agricole, par une localisation adaptée du développement urbain. Il s'agit pour cela de préserver le caractère rural des hameaux, pour ne pas gêner le développement des exploitations.

L'objectif de la commune est également de préserver l'activité économique agricole.

Conserver le plateau agricole, au Nord du territoire

Située à l'écart du bourg, la partie Nord du territoire accueille un plateau agricole, présentant un maillage bocager intéressant que la commune souhaite préserver.

PRESERVER LES HAMEAUX ET LES ECARTS

Préserver les hameaux et les écarts de toute urbanisation nouvelle à vocation d'habitat

L'objectif de la commune est de conforter le centre bourg, de manière à favoriser le maintien des équipements, des commerces et des services.

Ainsi, il s'agit de ne pas permettre l'extension du tissu urbain et le comblement de dents creuses en dehors du centre bourg, de ses quartiers périphériques, et des Duffourtes, afin de conserver leur identité et le caractère rural du territoire.

Un potentiel de changement de destination à prendre en compte

Sans compromettre le développement des exploitations agricoles, la commune souhaite permettre le changement de destination des bâtiments n'ayant plus de

vocation agricole, et représentant un intérêt architectural ou patrimonial particulier.

Permettre aux constructions dispersées sur le territoire et sans vocation agricole, de pouvoir évoluer

Il s'agit de permettre l'évolution des constructions isolées, hameaux et principaux écarts.

FAVORISER UNE GESTION ECONOMIQUE DE L'ESPACE

Ces 10 dernières années, le parc de logements s'est réalisé avec une densité très faible, en dessous des 10 logements à l'hectare, du fait de son caractère rural et de la topographie des secteurs concernés.

L'objectif de la commune est de s'orienter vers une gestion plus économe de l'espace.

Pour cela, la commune s'oriente vers une enveloppe foncière de l'ordre de 2 ha à 2.5 ha, à horizon 2025, tout en maintenant une dynamique de production de l'ordre de 1 à 2 logements supplémentaires par an.

L'objectif de la commune est également de proposer un développement en épaisseur, privilégiant le comblement de dents creuses, afin de limiter la consommation des espaces naturels et agricoles.

VALORISER LE PATRIMOINE ET L'ARCHITECTURE

Préserver la qualité architecturale et patrimoniale du bourg de La-Bénisson-Dieu autour de son Abbaye

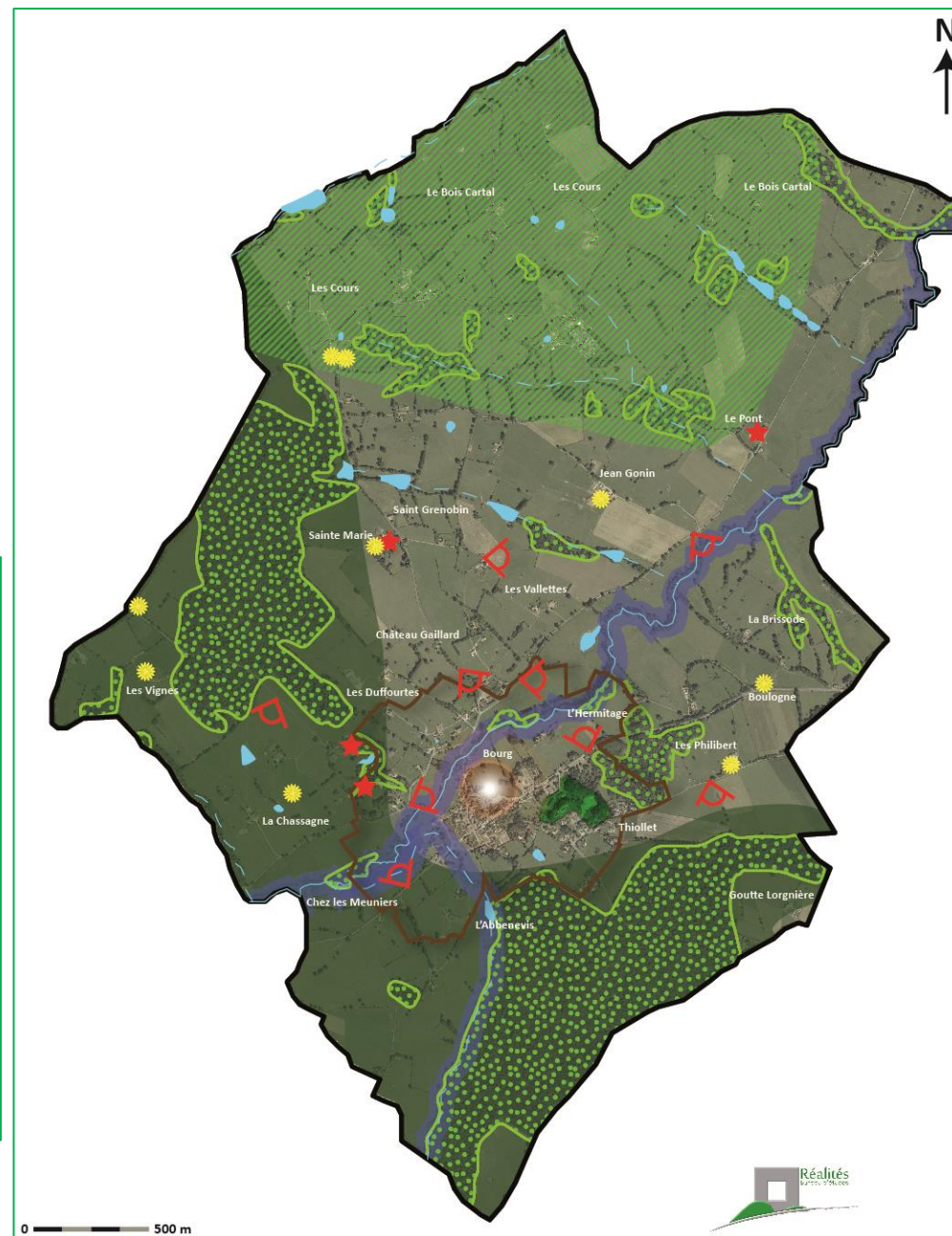
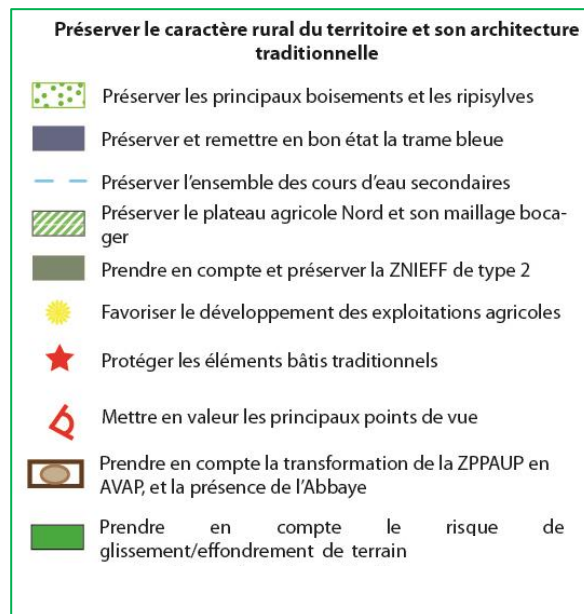
L'objectif de la commune est d'assurer la transformation de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP) en Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP), pour maintenir la qualité du bâti et ses abords, et les principales vues.

La commune souhaite également préserver les espaces ouverts ou arborés situés dans le bourg, et qui participent au patrimoine historique et culturel de la commune et de sa trame urbaine ancienne.

Mettre en valeur les éléments bâtis caractéristiques de l'identité communale

Commune rurale, La Bénisson-Dieu dispose d'un patrimoine bâti intéressant, et d'une architecture traditionnelle bien représentée, qui définissent en partie son identité.

C'est pourquoi la commune souhaite protéger les principaux bâtiments remarquables : maisons bourgeoises, grands couverts ; et assurer leur évolution dans le style d'origine de l'architecture et de la construction



AXE 2 : REEQUILIBRER LE DEVELOPPEMENT AUTOUR DU BOURG, DE PART ET D'AUTRE DE LA TEYSSONNE

AFFICHER UN DEVELOPPEMENT PERMETTANT LE RENOUVELLEMENT DE LA POPULATION EN VUE DE MAINTENIR LES EQUIPEMENTS

La commune de La Bénisson-Dieu accueille une certaine décroissance démographique cette dernière décennie, de l'ordre de -0.1% par an. Son objectif est ainsi de maintenir une dynamique attractive, et de retrouver un seuil positif, tout en préservant les espaces naturels du territoire, qui participent au cadre de vie rural de La Bénisson-Dieu.

Permettre une croissance démographique positive, en vue de maintenir les équipements

La commune compte 445 habitants en 2009. Son objectif est de stabiliser son rythme de croissance, afin de maintenir le niveau d'équipements et les effectifs scolaires présents sur son territoire.

En cohérence avec les objectifs définis par le SCOT du Bassin de vie du Sornin, La Bénisson-Dieu s'oriente ainsi vers un rythme positif de l'ordre de +0.1% par an.

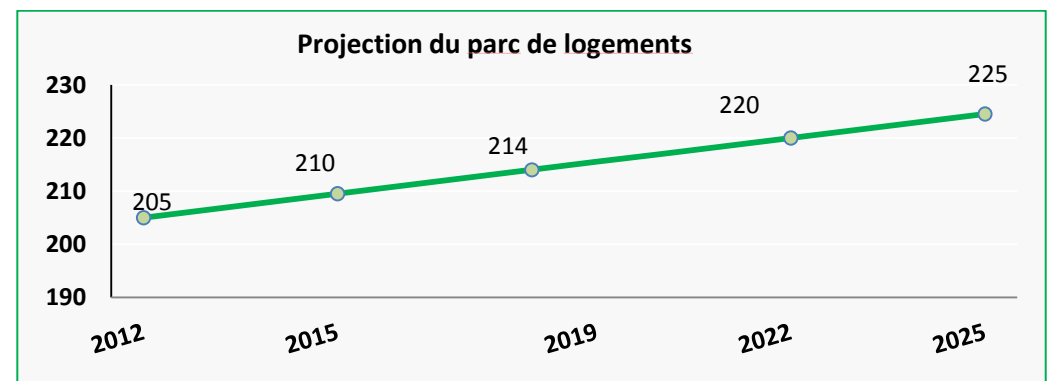
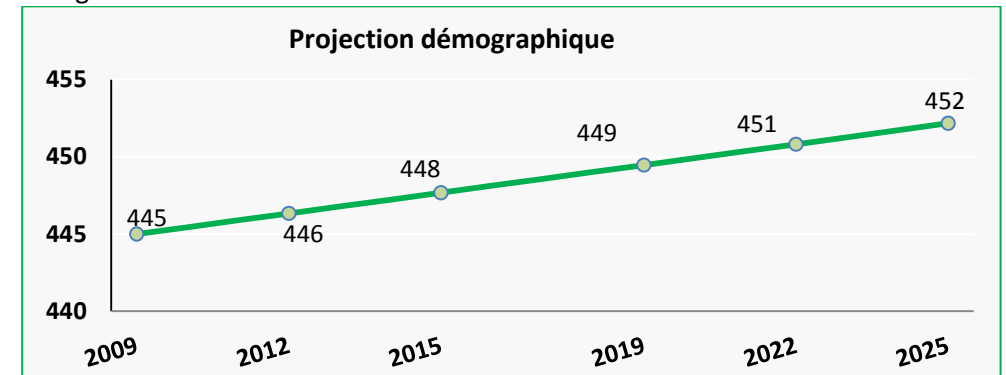
Il s'agit ainsi, en priorité, de maintenir la population existante, et de permettre un certain renouvellement.

Les données démographiques sont toutefois difficilement maîtrisables.

Prévoir une offre de logements permettant de retenir la population et d'accueillir les nouveaux arrivants

Afin de répondre à cet objectif, la commune s'oriente vers un rythme similaire à celui constaté ces 10 dernières années, autour de 1 à 2 logements supplémentaires par an, en cohérence avec les orientations du SCOT du bassin de vie du Sornin. Cela lui permet d'envisager une vingtaine de logements supplémentaires à horizon 2025.

La commune traditionnellement agricole, possède quelques bâtiments vacants en centre bourg, et des anciens bâtiments agricoles inutilisés. Afin de favoriser leur remise sur le marché, la commune envisage un objectif de 15% des logements supplémentaires à réaliser par remise sur le marché, réhabilitation ou changement de destination.



PRIVILEGIER UN DEVELOPPEMENT COHERENT AVEC L'ORGANISATION URBAINE DU BOURG

Densifier le centre bourg en préservant le cadre de vie et le caractère du village

L'objectif de la commune est de favoriser une densité plus importante sur le centre bourg, par comblement de dents creuses et opérations de renouvellement urbain.

Toutefois, il s'agit de préserver les arrières de parcelle arborés, de jardins, participant au cadre de vie villageois et à la trame historique du bourg, et permettant des vues dégagées sur la vallée de la Teyssonne et l'Abbaye.

La densification du centre bourg se fera également en tenant compte du risque d'inondation de la Teyssonne.

Développer le secteur des Duffourtes

Afin de répondre aux objectifs de développement affichés, la commune envisage de rééquilibrer le développement urbain sur le quartier des Duffourtes, de l'autre côté de la Teyssonne. Ce dernier reste en effet proche du bourg, et bénéficie d'une topographie et d'un ensoleillement plus favorable (versant Sud). Il répond, de plus, à un développement compatible avec l'assainissement.

Limiter le développement sur la partie Sud du centre bourg

Ces 10 dernières années, la commune de La Bénisson-Dieu a réalisé une majorité de logements supplémentaires entre le centre bourg et Thiollet. Toutefois, ce secteur présente un certain nombre de contraintes :

- Une topographie contraignante, impliquant des parcelles importantes en terme de surface

- Un quartier relativement éloigné du bourg, notamment du fait de la topographie, avec une absence de liaison douce pour rejoindre les équipements
- Un quartier orienté sur le versant Nord, bénéficiant d'un ensoleillement moins important

Pour cela, la commune souhaite limiter le développement de ce secteur à un éventuel comblement de dent creuse.

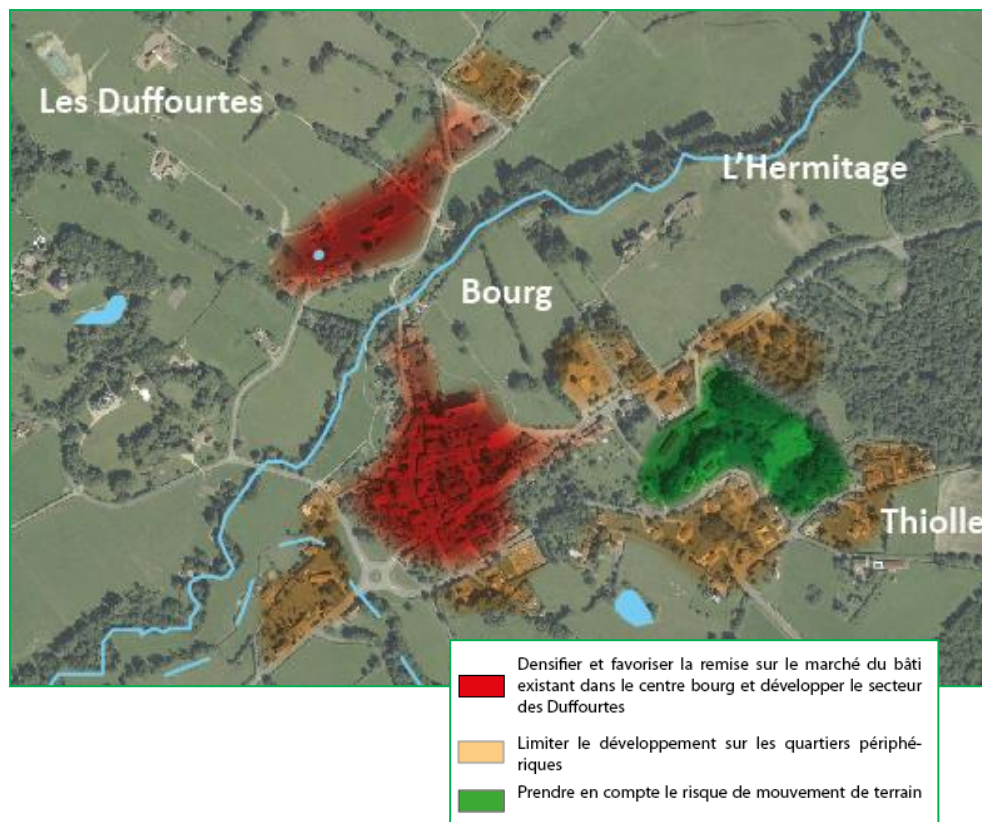
Limiter le développement sur l'Ouest du bourg et sur la périphérie de l'enveloppe urbaine

L'objectif est de recentrer le développement sur le centre bourg et les Duffourtes. Pour cela, il s'agit de redéfinir l'enveloppe urbaine, en limitant le développement sur les quartiers périphériques.

Sur la partie Ouest, il s'agit d'affirmer l'aménagement du giratoire comme barrière à l'extension de l'urbanisation, côté Ouest du bourg. Ainsi, l'objectif est de limiter le développement du quartier Ouest du bourg.

Prendre en compte le secteur identifié comme risque avéré de glissement de terrain

En février 2013, la commune de La Bénisson-Dieu a connu un mouvement de terrain important sur le remblai de l'ancienne exploitation d'argile (tuilerie). Un rapport du BRGM de Mai 2013 a permis de définir un périmètre des constructions concernées. Dans ce périmètre, la commune souhaite interdire toute évolution du bâti (sauf pour permettre l'atténuation/la gestion du risque), tant qu'une étude de risque plus approfondie n'a pas permis d'identifier davantage la nature du risque et les préconisations à prendre.



FAVORISER UN DEVELOPPEMENT PLUS ECONOMIQUE ET AVEC PLUS DE MIXITE SOCIALE

La commune de La Bénisson-Dieu se caractérise par un parc de logements tourné en majorité vers de grands logements individuels, sur des parcelles relativement importantes, compte-tenu du contexte topographique notamment. Afin de répondre à la demande des habitants et des nouveaux arrivants, la commune souhaite tendre vers une diversification de son parc de logements.

Densifier le bourg et les Duffourtes

Afin de permettre un développement plus économe, la commune souhaite prévoir la majorité du développement envisagé sur le bourg et le quartier des Duffourtes.

En cohérence avec les objectifs du SCOT du Bassin de vie du Sornin, la commune se fixe une enveloppe foncière de l'ordre de 2 ha à 2.5 ha d'ici 2025, pour l'ensemble du développement du territoire, à la fois pour l'habitat, le développement économique, les équipements et les services.

La commune souhaite également afficher une densité moyenne minimale de l'ordre de 15 logements à l'hectare, afin de favoriser une densité plus importante que celle réalisée en moyenne ces 10 dernières années.

Diversifier l'offre d'habitat

Afin de rompre avec une production de logements uniquement orientée vers l'habitat individuel, la commune souhaite favoriser des logements groupés et/ou du petit collectif. De plus, elle incitera à une part de 20% minimum de logements locatifs à loyer modéré dans les opérations de plus de 10 logements, notamment sur les Duffourtes.

Encourager les opérations de renouvellement urbain

Il s'agira notamment d'encourager ce type d'opération dans le bourg, et notamment le long de la rue de Bernard de Clairvaux, axe principal de desserte du bourg.

L'objectif est d'améliorer l'attractivité du centre bourg, en favorisant la réhabilitation du bâti existant, sur les rues principales notamment.

TOUT EN ASSURANT UNE OFFRE DE SERVICES DE QUALITE

Afin de maintenir la population et d'accueillir de nouveaux habitants, la politique de développement envisagée par la commune s'accompagne d'une volonté de maintenir et renforcer l'offre de services, participant au cadre de vie du territoire :

- Permettre l'utilisation des énergies renouvelables, en cohérence avec l'AVAP
- Maintenir et développer des équipements et services répondant aux besoins des habitants
- Favoriser une bonne gestion des eaux pluviales et encourager à la récupération
- Assurer un service public de l'assainissement adapté, et proposer un développement en cohérence
- Favoriser l'accès aux technologies de l'information et de la communication

FAVORISER LES DEPLACEMENTS ENTRE LE BOURG ET LES AUTRES QUARTIERS, ECARTS

Le cadre de vie villageois de la Bénisson-Dieu, et sa proximité avec la Teyssonne sont des atouts à mettre en valeur. Ainsi, il s'agit de proposer une véritable alternative à l'utilisation de la voiture dans le bourg, et de mettre en avant son cadre de vie villageois et campagnard.

Améliorer la connexion piétonne

D'une manière fonctionnelle, l'objectif de La Bénisson-Dieu est de connecter les différents quartiers avec le centre bourg, notamment entre :

- Les Duffourtes et le Pont de la Teyssonne
- Thiollet et le centre bourg

Mettre en valeur et créer une boucle piétonne autour du village

A vocation de promenade et de desserte des quartiers les plus éloignés, la commune souhaite créer une boucle piétonne autour du village, et mettre en valeur les cheminements existants :

- Mettre en valeur les liaisons existantes, notamment le long de la Teyssonne, et continuer le cheminement piéton jusqu'à Thiollet
- Envisager la mise en valeur d'une liaison piétonne depuis Thiollet, sur la partie Sud, jusqu'à l'Ouest du bourg.

Améliorer la lisibilité de l'accès au cœur de bourg

Il s'agit de favoriser l'accès et la lisibilité du cœur de bourg et de l'Abbaye, support d'attractivité communale par :

- Un travail sur la signalétique
- La requalification de la rue principale, Bernard de Clairvaux



- Prendre en compte le risque de glissement/effondrement de terrain

- Densifier et favoriser la remise sur le marché du bâti existant dans le centre bourg et développer le secteur des Duffourtes

- Limiter le développement sur les quartiers périphériques

- Liaisons piétonnes existantes à maintenir

- -
 Principes de connexion piétonne à créer

- Requalification de la rue principale

AXE 3 : METTRE EN VALEUR LE CŒUR DE BOURG AUTOUR DE L'ABBAYE ET AFFIRMER LA VOCATION TOURISTIQUE DE LA COMMUNE

AFFIRMER LE POLE TOURISTIQUE

La vocation touristique de La-Bénisson-Dieu représente l'un des principaux atouts du territoire. C'est pourquoi la commune souhaite exploiter et mettre en avant les éléments contribuant à cette vocation, qui repose :

Autour de l'Abbaye

- Mettre en valeur l'Abbaye et ses abords, éléments d'attractivité du territoire

La commune souhaite préserver les vues sur l'Abbaye, depuis les routes départementales et secondaires, en préservant les trouées existantes vers la vallée de la Teyssonne.

Elle souhaite également s'appuyer sur l'attractivité de l'Abbaye pour diversifier les activités de loisirs autour de ses abords, et ainsi renforcer le pôle de loisirs/tourisme autour de ce monument.

- Favoriser l'accès à l'Abbaye

Il s'agit de mettre en valeur l'accès par le bourg, rue Bernard de Clairvaux et favoriser ainsi la découverte du bourg historique.

L'amélioration de la signalétique permettra de renforcer la lisibilité de l'espace public et des poches de stationnement plus particulièrement. Dans ce cadre, les emplacements pour les cars seront également mis en valeur.

Autour de la Teyssonne

La vocation de loisirs/tourisme du territoire repose également sur les aménagements réalisés le long de la Teyssonne, situés à proximité du centre bourg et de l'Abbaye.

- Mettre en valeur le pôle touristique/loisirs entre l'Abbaye et la Teyssonne
Les aménagements existants, cheminements et jardin botanique, seront mis en valeur. De même, il semble nécessaire de prendre en compte le passage du chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle sur la commune, dans son développement touristique.

- Conforter le pôle touristique, en exploitant les abords de la Teyssonne
Afin de renforcer le pôle touristique existant autour du centre bourg, la commune envisage :

- Le repositionnement de parking de camping-car
- L'installation d'un parking de court-séjour
- La création d'un espace ludique (aire de jeux,...) sur les abords de la Teyssonne
- Un aménagement dédié à la pêche et à la mise en valeur de la Teyssonne
- La mise en valeur de l'accès et le développement de la signalétique

CREER UN CŒUR DE BOURG AUTOUR DE L'ABBAYE

Renforcer l'activité touristique autour de l'Abbaye et développer le commerce

L'objectif est de s'appuyer sur l'attractivité touristique de l'Abbaye pour inciter à la création d'activités « commerciales » touristiques autour de l'Abbaye, tout en pérennisant les commerces présents le long de la RD4.

D'ailleurs, la commune souhaite prévoir un potentiel d'activité économique, à proximité de l'Abbaye.

Il s'agit également d'améliorer les liens entre ces 2 pôles, en centre bourg et le long de la RD4 en s'appuyant sur les liaisons piétonnes notamment.

Préserver l'organisation urbaine et architecturale autour de l'Abbaye

Il s'agit de prendre en compte la transformation de la ZPPAUP en AVAP, en parallèle du PLU, et d'afficher, dès le PADD, la volonté communale de :

- Préserver les éléments architecturaux traditionnels dans le bourg, et les mettre en valeur
- Maintenir l'organisation urbaine de ce caractère villageois (maisons à l'alignement, espaces privatifs à l'arrière,...)
- Envisager la réappropriation de l'ancien porche de l'Abbaye, pour la réalisation d'équipements ou d'activités, en lien avec le tourisme ou les loisirs, en s'appuyant sur l'attractivité de l'Abbaye et la création d'un autre accès sur l'Abbaye.

Embellir l'espace public autour de l'Abbaye

L'objectif de la commune est de renforcer l'attractivité du pôle de loisirs et l'image du bourg de la Bénisson-Dieu en améliorant la qualité urbaine du centre bourg. Cela se traduit par :

- S'orienter vers une étude d'aménagement de bourg visant à aménager les espaces publics dans le bourg
- Lutter contre la vacance des bâtiments situés de part et d'autre de la rue principale
- Envisager la requalification de la rue Bernard de Clairvaux

Affirmer le caractère central de la rue Bernard de Clairvaux

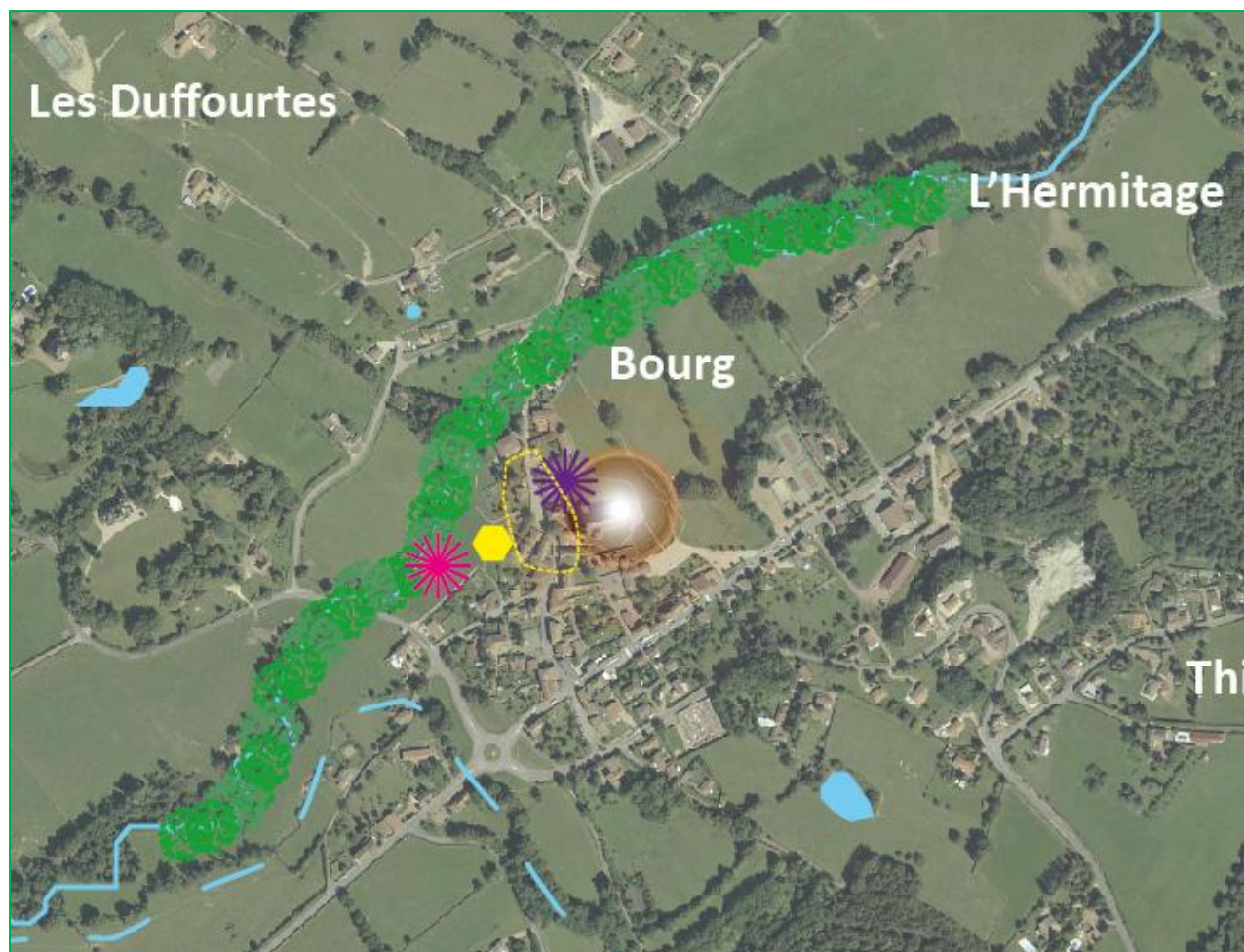
Il s'agit de la rue principale du bourg, desservant l'Abbaye, les espaces de stationnement, certains équipements et l'un des fronts de rue les plus dense de la commune. C'est pourquoi la commune souhaite :

- Valoriser son attractivité touristique, pour en faire un lieu convivial







- Affirmer son caractère urbain, de centre bourg, en veillant au réaménagement du bâti vacant, en favorisant une certaine densité et en privilégiant des logements accessibles.

MAINTENIR UN RESEAU D'ACTIVITES ARTISANALES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE COMMUNAL

En dehors du bourg, la commune dispose en effet d'un réseau d'artisans, dont l'activité est dispersée sur le territoire. L'objectif de la commune est de pérenniser ce réseau, garant d'un certain nombre d'emplois sur le territoire.



Mettre en valeur le coeur de bourg autour de l'Abbaye et affirmer la vocation touristique de la commune

-  Mettre en valeur l'Abbaye et ses abords
-  Mettre en valeur les cheminements le long de la Teyssonne et le jardin botanique
-  Prévoir le repositionnement d'un parking de camping-car
-  Créer un espace ludique
-  Envisager la réalisation d'un équipement ou d'activités de tourisme ou de loisirs
-  Renforcer l'activité touristique autour de l'Abbaye

